

CAMEROUN
BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

L'EXPLOITATION PRELIMINAIRE
DU QUESTIONNAIRE MENAGE

OCTOBRE 1975
[Patrick GUBRY]

S O M M A I R E

1.	L'EXPLOITATION PRELIMINAIRE.....	3
1.1.	Renseignements obtenus.....	3
1.2.	Modalités.....	4
2.	LES DEUX ETAPES DE L'EXPLOITATION PRELIMINAIRE.....	5
2.1.	Le dépouillement préliminaire.....	5
2.2.	La récapitulation préliminaire.....	6
3.	UNE NOUVELLE FORME D'EXPLOITATION PRELIMINAIRE.....	7
3.1.	Les conclusions tirées du Recensement Pilote.....	7
3.2.	Le cahier de récapitulation.....	8
4.	PRINCIPES D'UTILISATION DU CAHIER DE RECAPITULATION.....	9
4.1.	Présentation et tirage.....	9
4.2.	Dépouillement et récapitulation.....	10
5.	CONSIGNES RELATIVES A L'UTILISATION DU CAHIER DE RECAPITULATION.....	12
5.1.	Consignes aux agents recenseurs sur la manière remplir le cahier de récapitulation.....	12
5.2.	Consignes aux chefs d'équipes.....	17
6.	LES ETAPES ULTERIEURES.....	20
6.1.	La récapitulation générale.....	20
6.2.	La diffusion des premiers résultats.....	22
	CONCLUSION.....	23
	ANNEXES.....	24

L'exploitation préliminaire lors d'un Recensement permet d'avoir les premiers résultats provisoires quelques jours seulement après la fin des opérations sur le terrain. De ce fait, cette opération est du plus haut intérêt, surtout si l'on tient compte des délais nécessaires à l'obtention des résultats définitifs.

1 - L'EXPLOITATION PRELIMINAIRE

1.1. Renseignements obtenus.

Le premier renseignement à obtenir est la population totale du pays. Il peut s'agir de la population de **fait** ou de droit selon la priorité retenue au départ.

Pour obtenir ce chiffre, il faut totaliser la population de chaque zone de dénombrement. De ce fait, on peut aisément fournir les chiffres de population de toutes les unités administratives, à condition de retenir les différents totaux intermédiaires. En particulier, au Cameroun, chaque arrondissement contiendra un nombre entier de zones de dénombrement et même chaque canton dans les régions où cette unité existe. Il est ainsi facile d'avoir la population par arrondissement ou par canton à la fin du Recensement.

On peut encore rechercher la ventilation de cette population totale selon le sexe.

Au Recensement Pilote, un tableau plus élaboré (12 cases) a été rempli, donnant la répartition de la population par sexe et par situation de résidence :

SEXE	RESIDENTS			VISITEURS
	Présents	Absents	Total	
Masculin				
Féminin				
Total				

Enfin, pour le Recensement Général, une exploitation encore plus complexe est préconisée (15 cases), donnant la répartition de la population résidente par sexe et grands groupes d'âges :

POPULATION RESIDENTE					
AGE SEXE	Moins d'1 an	1 à 14 ans	15 à 54 ans	55 ans et plus	Total
Masculin					
Féminin					
Total					

1.2. Modalités.

L'exploitation préliminaire a sa raison d'être dans la mesure où les premiers chiffres sont disponibles aussitôt après la fin du recensement, dans un délai maximum d'un mois. Passé ce délai, il faudrait alors parler non plus d'exploitation préliminaire, mais par exemple d'exploitation manuelle provisoire".

L'exploitation préliminaire comporte deux étapes :

- 1°/ La transcription des renseignements individuels figurant dans chaque questionnaire ménage sur un document approprié. C'est en quelque sorte le "dépouillement" de chaque ménage, opération que nous appellerons "dépouillement préliminaire".
- 2°/ La totalisation des données ainsi dépouillées, afin d'obtenir les résultats par zone de dénombrement, zone de contrôle, zone de supervision et par unité administrative. Cette opération sera appelée "récapitulation préliminaire".

On peut songer à effectuer ces opérations entièrement au Bureau Central, dès réception des documents. Cependant, le traitement même léger de 1,5 millions de questionnaires demanderait une très sévère organisation avec recrutement d'un personnel nombreux et sans doute des délais non négligeables. Il faudra donc envisager la possibilité d'effectuer ces tâches directement sur le terrain.

2.2. La récapitulation préliminaire

Le Recensement Pilote a permis de tester uniquement la récapitulation au niveau de la zone de dénombrement puisque aucune des zones pilotes n'a atteint la taille d'une zone de contrôle (40 agents recensés).

Les principaux enseignements de cette expérience sont de deux ordres :

1°/ La totalisation ne peut se faire directement à partir des tableaux figurant sur les questionnaires. Il est nécessaire de remplir un document intermédiaire pour pouvoir faire les additions. Deux types de documents ont été utilisés à cet effet selon les zones :

- l'imprimé de récapitulation sur lequel on a ^{reporté} sur chaque ligne les renseignements figurant dans le tableau de dépouillement préliminaire d'un ménage.

- une feuille de récapitulation représentant le tableau de dépouillement préliminaire agrandi dans les cases duquel ont été reportés les chiffres figurant dans le tableau de chaque feuille de ménage.

Ce n'est qu'après le remplissage d'un tel document de synthèse qu'on peut espérer faire les totaux sans trop de risques d'oublis.

2°/ Les additions doivent être faites à deux et par étapes si l'on ne veut pas avoir de très grosses erreurs. Il faut en effet bien se rendre compte qu'il n'est pas facile d'effectuer une addition pour quelqu'un qui n'en a pas l'habitude et rien que la récapitulation préliminaire du Recensement Pilote demandait un grand nombre d'additions par zone de dénombrement :

- 12 additions de 150 chiffres (dont beaucoup sont heureusement des zéros), dans une zone de 150 ménages, si l'on fait aussi la récapitulation des totaux intermédiaires à titre de contrôle.

- 6 additions de 200 chiffres, si on n'additionne pas les totaux intermédiaires.

En général, lors du Recensement Pilote, ce sont les chefs d'équipes qui ont effectué la récapitulation des zones de dénombrement de leur ressort, aidés en cela pour chaque zone par l'agent recenseur correspondant.

3 - UNE NOUVELLE FORME D'EXPLOITATION PRELIMINAIRE

3.1. Les conclusions tirées du Recensement Pilote.

Les enseignements que l'on peut tirer de l'opération pilote (complexité du dépouillement et de la récapitulation préliminaire) demanderaient avant tout un allègement de ces procédures.

Ainsi, une exploitation préliminaire se limitant à indiquer le total de la population avec la ventilation par sexe et par unité administrative aurait les avantages suivants :

- rapidité : les résultats seraient connus plus rapidement.
- précision : les chiffres obtenus seraient plus sûrs en limitant le nombre d'additions.
- finesse : les résultats pourraient être connus à un niveau géographique plus fin sans trop de travail supplémentaire.

Cependant, si on décide de maintenir une exploitation préliminaire plus complexe (répartition par sexe et grands groupes d'âges), des mesures appropriées doivent être prises pour une bonne marche de l'opération, surtout que cette exploitation n'aura jamais été testée sur le terrain avant sa mise en œuvre.

Les points suivants ont été mis en lumière précédemment :

- difficulté du dépouillement sous forme de tableau
- problèmes de reports sur une page différente de celle où figurent les renseignements individuels
- nécessité de reporter les chiffres du tableau sur un document spécifique avant récapitulation.

C'est devant ces problèmes qu'il a été proposé, au cours d'une des réunions de travail, de remplir non pas un tableau de récapitulation figurant sur le questionnaire - ménage, mais un "cahier de récapitulation" par zone de dénombrement. Cette proposition nous paraît être une bonne solution.

3.2. Le cahier de récapitulation.

Si chaque agent recenseur est doté d'un cahier de récapitulation, la plupart des problèmes rencontrés se trouvent résolus :

- la difficulté du dépouillement sous forme de tableau : on peut prévoir un dépouillement par ligne, à raison d'une ligne par ménage.
- les problèmes de reports sur une page différente de celle où figurent les renseignements individuels : le questionnaire étant ouvert aux pages 2 et 3, on reporte directement les données du ménage sur le cahier sans qu'il soit besoin de tourner de page.
- la nécessité de reporter les chiffres du tableau sur un document spécifique avant récapitulation : il n'y a plus de tableau et les chiffres sont portés directement dans le cahier de récapitulation, qui fait donc en même temps office de cahier de dépouillement. On supprime ainsi une étape intermédiaire.

On peut formuler plusieurs objections à l'encontre d'un tel système :

- le coût du papier nécessaire à la confection des cahiers. Cette objection ne tient pas puisque nous avons vu que les cahiers sont destinés à remplacer des bordereaux de récapitulation intermédiaires, de sorte que la quantité de papier nécessaire est exactement la même.
- les risques de perte de cahiers : ce risque est encore plus élevé avec des bordereaux de récapitulation "volants".

Il est vrai que si l'on a des bordereaux en même temps qu'un dépouillement sur un tableau figurant sur les questionnaires, il est plus facile de reconstituer les bordereaux en cas de perte de ces derniers.

Cependant, les avantages du cahier de récapitulation sont flagrants si l'on tient compte de la facilité accrue de la récapitulation et de la suppression d'une étape intermédiaire, qui peut éviter des erreurs de transcription.

4 - PRINCIPES D'UTILISATION DU CAHIER DE RECAPITULATION

4.1. Présentation et tirage.

Nous restons dans l'hypothèse où on décide de maintenir une exploitation préliminaire lourde : population par sexe, par grands groupes d'âges et par unité administrative.

Le cahier de récapitulation que nous proposerons (modèle en annexe) pour chaque zone de dénombrement comporte une ligne par ménage avec les renseignements suivants :

- Numéro de la structure
 - Numéro du ménage
 - Population totale
 - Population masculine
 - Population féminine
 - Pour chaque sexe, population par grands groupes d'âges (moins d'1 an, 1 à 14 ans, 15 à 54 ans, 55 ans et plus)
- on a ainsi 13 colonnes.

La population concernée est la population de droit (résidents), ce qui est logique puisque c'est elle qu'on a décidé de retenir prioritairement pour l'analyse.

Le numéro de la structure et celui du ménage dans la structure permettent de remplir chaque cahier exhaustivement dans l'ordre des numéros de structures et d'effectuer les contrôles appropriés. En outre, on a ainsi facilement le nombre de structures et de ménages par zone de dénombrement, renseignement intéressant à récapituler.

Les groupes d'âges sont ceux qui ont été proposés au cours des réunions de travail et tiennent compte des âges limites d'activité officiels.

On peut porter aisément 25 ménages par page, ce qui est un chiffre commode pour la récapitulation du nombre de ménages. Le nombre de structures correspond au numéro de la dernière structure de la zone.

En outre, il est nécessaire de prévoir une couverture cartonnée sur laquelle figureront l'intitulé de la zone, la récapitulation générale de la zone et les observations éventuelles, ainsi qu'un "dos" cartonné également (l'épaisseur d'une chemise simple est convenable).

Il est utile de prévoir large, par exemple 400 ménages par zone. Il faudra donc un cahier de 16 pages (400 : 25) ou de 8 feuilles si l'on imprime recto-verso (offset).

Cela implique une utilisation de 68 000 feuilles de papier (136 ramettes de 500 feuilles), rien que pour couvrir les besoins des agents recenseurs (8 500 x 8) sans compter les couvertures cartonnées et les exemplaires de "secours" (au moins 1 par équipe).

Il faut également prévoir des feuilles "volantes" pour la formation. Le procédé le plus efficace consiste à sélectionner les agents recenseurs sur le remplissage du questionnaire proprement dit avant de les former sur l'utilisation du cahier de récapitulation. Ainsi, chaque agent recenseur peut avoir sous les yeux son propre cahier de récapitulation et s'entraîner sur les feuilles "volantes" supplémentaires.

4.2. Dépouillement et récapitulation.

Il reste à définir clairement à quel niveau les différentes étapes peuvent être franchies. Le problème est de concilier deux exigences : d'une part la nécessité d'obtenir des résultats très rapidement après la fin du Recensement, ce qui demanderait à ce que toutes les phases soient effectuées sur le terrain, en profitant de la présence d'un grand nombre de personnel.

- D'autre part d'alléger le travail sur le terrain, d'autant plus que les difficultés ont été mises en lumière par le Recensement Pilote. On serait donc amené à exécuter toutes les phases au bureau.

Il paraît indis-

pensable que tout le dépouillement préliminaire (remplissage des 13 colonnes du cahier de récapitulation) soit effectué directement sur le terrain si l'on veut éviter des délais trop importants dus à la manipulation des questionnaires au bureau.

Ainsi, lors d'une réunion de travail, il a été décidé que le dépouillement préliminaire serait effectué par l'agent recenseur lui-même. Cette opération se ferait au fur et à mesure, après le recensement de chaque ménage, sauf en habitat groupé, où elle se ferait en fin de journée ou au cours des temps morts afin de ne pas faire attendre les gens.

Il est d'autre part souhaitable que l'ensemble de la population figure sur le même cahier, c'est à dire que celui-ci comprenne également la population des ménages collectifs, puisqu'on recherche avant tout des données sur la population globale. On limite ainsi les documents du dépouillement à un seul type de cahier. Il est bien entendu nécessaire de distinguer au sein des ménages collectifs ceux qui y résident de ceux qui sont en visite, de façon à éviter les doubles-comptes.

En ce qui concerne la récapitulation (somme des 13 colonnes du cahier), on ne peut qu'être moins catégorique. Les additions sont en effet assez difficiles à faire pour un néophyte et, au bureau, il serait possible d'utiliser des machines à calculer. D'ailleurs, à partir du moment où toutes les données figurent sur le cahier, la quantité de manipulations nécessaires est considérablement réduite : 8 500 cahiers contre 1,5 millions de questionnaires.

Cependant, nous pensons qu'il faut privilégier la rapidité et réduire les conséquences d'une perte possible de cahiers. Il serait donc intéressant d'effectuer un minimum de récapitulations sur le terrain même, par exemple les 5 premières colonnes du cahier : nombre de structures, nombre de ménages, population totale, nombre d'hommes, nombre de femmes. De plus, on a ainsi directement une idée de l'écart entre les estimations de population et les premiers résultats selon les zones. On peut donc éventuellement repérer des zones défailtantes.

./.

Ce serait le chef d'équipe qui serait responsable de la récapitulation sur le terrain des quatre zones de son ressort, aidé en cela par chaque agent recenseur en ce qui concerne sa propre zone. Cette opération aurait lieu dès la fin du dénombrement dans une zone donnée.

Les cahiers de récapitulation sont ensuite à transmettre au contrôleur qui aurait ainsi une quarantaine de cahiers (1), où la récapitulation générale de chaque zone figurerait en première page.

5 - CONSIGNES RELATIVES A L'UTILISATION DU CAHIER DE RECAPITULATION.

5.1. Consignes aux agents recenseurs sur la manière de remplir le cahier de récapitulation.

Le dépouillement préliminaire, nous l'avons vu, n'est pas chose facile à partir du moment où plusieurs variables sont à croiser. Les consignes doivent donc être très détaillées avec une page récapitulative complètement remplie à titre d'exemple, pour que la formation des agents recenseurs puisse se faire efficacement sur ce point. Nous proposons la rédaction ci-après.

(1) A condition, bien entendu, que le contrôleur ait une dizaine de chefs d'équipes sous ses ordres comme il avait été initialement prévu. Il est en effet plus logique que le nombre de contrôleurs dépende du chiffre de la population plutôt que des limites administratives, ceci pour deux raisons majeures :

- une même personne ne peut guère recruter, former et gérer plus de 50 personnes (40 agents recenseurs et 10 chefs d'équipes).
- la "densité" de l'administration est très inégale selon les régions.

A titre d'exemple, soulignons le fait que la première estimation du nombre d'agents recensés par arrondissement varie entre 4 (arrondissement de MBANDJOCK) et 463 (arrondissement de MOKOLO).

Le Recensement de la Population est une opération extrêmement complexe : entre 1 million 1/2 et 2 millions de questionnaires remplis vont par venir au Bureau Central du Recensement. Il faudra donc beaucoup de temps (près d'un an) pour exploiter tous ces questionnaires et compter les gens qui y sont inscrits.

Cependant, si chaque agent recenseur compte toutes les personnes qu'il recense au fur et à mesure, on aura la population de chaque zone de dénombrement et donc du Cameroun tout entier dès la fin du Recensement. On gagne ainsi une année entière pour connaître le chiffre total de la population du pays avec quelques autres caractéristiques (nombre d'hommes, nombre de femmes, grands groupes d'âges).

Il est donc du plus haut intérêt que vous attachiez un soin tout particulier au remplissage du cahier de récapitulation de votre zone de dénombrement. Voici, comment vous allez procéder.

- Avant de commencer le Recensement.

Inscrivez, sur la première page du cahier, le nom de la Province, celui du département et celui de l'arrondissement où vous recensez, avec les codes correspondants.

Inscrivez ensuite les noms des villages (ou de la ville) que vous avez à recenser et qui sont inscrits sur la carte de votre zone de dénombrement.

Inscrivez enfin le numéro de votre zone de dénombrement.

- Pendant le Recensement.

Vous remplissez le cahier de récapitulation à raison d'une ligne par ménage, dans l'ordre des numéros de structures dès la fin du recensement de chaque ménage, sauf en habitat groupé où vous recensez les ménages sans vous arrêter afin de ne pas faire attendre les gens et où vous effectuez la récapitulation à la fin de chaque journée ou au cours des temps-morts.

Colonne 1 : Inscrivez le numéro de la structure (c'est le même numéro que vous avez inscrit sur la première page du questionnaire ménage) : 001 pour la première structure de votre zone ; 002 pour la deuxième structure..... ; 015 pour la quinzième structure et ainsi de suite.

Colonne 2 : Inscrivez le numéro du ménage dans la structure (ce numéro figure également sur la première page du questionnaire). Pour les ménages d'une structure ayant un seul ménage, inscrivez 01 ; pour les ménages d'une structure ayant plusieurs ménages, inscrivez 01 pour le premier ménage, 02 pour le deuxième ménage et ainsi de suite.

Colonnes 3 à 13 : Comptez le nombre de résidents du ménage (ne comptez pas les visiteurs). Quand une colonne contient 0 personne, n'inscrivez pas 0 mais tirez un trait.

Colonne 3 : Inscrivez le nombre total de résidents du ménage.

Colonne 4 : Inscrivez le nombre d'hommes figurant parmi ces résidents.

Colonne 5 : Inscrivez le nombre de femmes figurant parmi ces résidents

VERIFICATION : Le nombre d'hommes (colonne 4) plus le nombre de femmes (colonne 5) doit être égal au nombre total de résidents (colonne 3).

Colonne 6 : Parmi les hommes, inscrivez le nombre d'enfants de moins d'1 an.

Colonne 7 : Parmi les hommes, inscrivez le nombre de ceux qui ont entre 1 et 14 ans.

Colonne 8 : Parmi les hommes, inscrivez le nombre de ceux qui ont entre 15 et 54 ans.

Colonne 9 : Parmi les hommes, inscrivez le nombre de ceux qui ont 55 ans ou plus.

VERIFICATION : Le nombre d'hommes qui ont moins d'un an plus ceux qui ont entre 1 à 14 ans, plus ceux qui ont entre 15 et 54 ans, plus ceux qui ont 55 ans ou plus doit être égal au nombre total des hommes (colonne 4).

Colonne 10 : Parmi les femmes, inscrivez le nombre d'enfants de moins d'1 an.

Colonne 11 : Parmi les femmes, inscrivez le nombre de celles qui ont entre 1 et 14 ans.

Colonne 12 : Parmi les femmes, inscrivez le nombre de celles qui ont entre 15 et 54 ans.

Colonne 13 : Parmi les femmes, inscrivez le nombre de celles qui ont 55 ans ou plus.

VERIFICATION : Le nombre de femmes qui ont moins d'un an plus celles qui ont entre 11 et 14 ans, plus celles qui ont entre 15 et 54 ans, plus celles qui ont 55 ans ou plus doit être égal au nombre total des femmes (colonne 5).

N.B. Vous avez la place pour inscrire les renseignements correspondant à 25 ménages sur chaque page du cahier. Une fois que 25 ménages ont été inscrits sur la première page, laissez la dernière ligne en blanc, car elle est destinée à faire le total à la fin du recensement et passez à la deuxième page.

Sur cette deuxième page vous laissez la première ligne en blanc (elle est destinée au report du total de la page précédente), vous inscrivez les renseignements correspondants à 25 ménages, vous laissez la dernière ligne en blanc (elle est destinée à faire le total de cette page en fin de recensement) et ainsi de suite.

CAS PARTICULIERS

1°/ Au cas où tout le cahier de récapitulation est rempli.

Votre cahier de récapitulation contient assez de place pour inscrire les renseignements relatifs à 400 ménages. Généralement, vous rencontrerez bien moins de ménages dans votre zone. Cependant, s'il arrive que vous ayez recensé déjà 400 ménages (par exemple en ville ou si le découpage des zones de dénombrement n'a pas été homogène), informez immédiatement votre chef d'équipe qui vous remettra un nouveau cahier. Inscrivez alors sur le premier cahier, ainsi que sur le nouveau, dans la partie "observations" figurant sur la première page que deux cahiers de récapitulation ont été utilisés pour la même zone de dénombrement.

./.

Si votre Chef d'équipe ne possède plus de cahier et s'il lui est impossible de s'en procurer un, repérez exactement les questionnaires que vous ne pouvez pas récapituler en inscrivant sur la première page de votre cahier en " observations", les numéros des structures que vous n'avez pas pu inscrire sur le cahier ; par exemple : "il reste à inscrire les structures n° 396 à 467". Votre chef d'équipe se chargera de trouver un cahier de récapitulation sur lequel il y a encore de la place, à la fin du recensement.

2°/ - Au cas où vous êtes amené à travailler dans une autre zone de dénombrement :

Lorsque vous aurez terminé votre propre zone de dénombrement, il se peut qu'une autre zone voisine soit bien moins avancée à cause de l'inégalité du découpage, vous serez donc amené à ~~renfor-~~cer l'agent travaillant dans cette zone, afin que le travail soit terminé partout en même temps. Il faut donc que la récapitulation soit faite dans le cahier de cet agent correspondant à la nouvelle zone. Dans ces conditions, de deux choses l'une :

+ Ou l'habitat est disposé de telle manière que vous serez amené à progresser à deux agents en recensant chacun des maisons voisines, dont les numéros de structures se suivent : vous pouvez alors remplir le cahier de récapitulation de la nouvelle zone chaque soir en compagnie de votre collègue en respectant l'ordre des numéros de structures.

+ Ou l'habitat est entièrement linéaire (le long d'une route) et vous aurez intérêt à commencer par le dernier numéro de structure de la nouvelle zone (toutes les structures ayant été numérotées au préalable) afin de ~~rejoindre~~ votre camarade. Dans ce cas vous ne pouvez porter les chiffres des nouveaux ménages que vous recensez dans le cahier de récapitulation qu'une fois toute la zone terminée, à la suite du dernier numéro de structure inscrit par votre collègue.

- Après avoir terminé le Recensement

Assurez vous que toutes les structures et tous les ménages de

votre zone ont été portées dans le cahier de récapitulation.

Assurez vous que toutes les colonnes ont été correctement et complètement remplies par chaque ménage.

Transmettez ensuite votre cahier de récapitulation à votre chef d'équipe. Vous aiderez ce dernier à faire la récapitulation de votre zone de dénombrement (totaux des 5 premières colonnes du cahier). Les chiffres obtenus seront inscrits sur la couverture du cahier à l'emplacement correspondant.

5.2. - Consignes aux chefs d'équipes :

Le Chef d'équipe doit connaître le manuel des agents recenseurs aussi bien que ces derniers. Il est donc inutile de répéter toutes les considérations précédentes. On peut se contenter de la rédaction ci-après.

Etant donnée l'importance que revêt le remplissage du cahier de récapitulation et la totalisation sur le terrain des chiffres qui y sont inscrits (opération dont vous êtes directement responsable), vous attacherez une attention particulière à ces aspects du recensement.

- Avant le début du recensement :

Assurez vous que chaque agent recenseur a assimilé correctement les consignes relatives au remplissage du cahier de récapitulation.

Assurez-vous que vous possédez vous-même un cahier de récapitulation supplémentaire qui servira si l'un de vos agents a complètement rempli le sien.

Vérifier que chacun de vos agents recenseurs a rempli correctement la couverture de son cahier de récapitulation.

- Pendant le recensement :

Lors de vos tournées sur le terrain, à chaque fois que vous rencontrez un agent recenseur, vérifiez systématiquement si la transcription des chiffres des questionnaires remplis dans le cahier de récapitulation a été effectuée correctement.

Assurez-vous que les lignes réservées aux totaux sont laissées en blanc.

- Après la fin du recensement :

Récupérez les cahiers de récapitulation de chacun de vos agents recenseurs en même temps que tous les questionnaires.

Assurez vous que toutes les structures figurent dans ces cahiers et que toutes les colonnes ont été remplies.

Votre tâche consiste maintenant à faire uniquement les totaux des 5 premières colonnes des cahiers. Les totaux des colonnes 6 à 13 (groupes d'âges) seront effectués au Bureau.

Les additions doivent être effectuées deux fois : une fois par vous et une fois par l'agent recenseur afin d'être sûr qu'il n'y a pas d'erreur.

Première page.

Colonne 1 : Comptez le nombre de structures inscrites sur cette page . Attention, ne comptez qu'une fois les structures dont le même numéro figure plusieurs fois (celles qui contiennent plusieurs ménages) : ainsi le nombre de structures sera toujours égal au chiffre du dernier numéro de structure de la page. Inscrivez ce chiffre sur la dernière ligne.

Colonne 2 : Comptez le nombre de ménages inscrites sur la page. Si aucune ligne n'a été sautée, il y a 25 ménages. Inscrivez ce chiffre sur la dernière ligne.

Colonne 3 : Faites l'addition du nombre total de résidents de chaque ménage inscrivez le chiffre obtenu sur la dernière ligne.

Colonne 4 : Faites l'addition du nombre d'hommes résidents de chaque ménage. Inscrivez le chiffre obtenu sur la dernière ligne.

Colonne 5 : Faites l'addition du nombre de femmes résidentes de chaque ménage. Inscrivez le chiffre obtenu sur la dernière ligne.

N.B. : Aucun chiffre ne doit être inscrit sur la dernière ligne des colonnes 6 à 13 : ces additions supplémentaires seront effectuées au Bureau.

VERIFICATION

Additionnez le nombre total d'hommes (dernière ligne de la colonne 4) et le nombre total de femmes (dernière ligne de la colonne 5) : le résultat de cette addition doit être égal au nombre total de résidents (dernière ligne de la colonne 3). Si vous trouvez un chiffre différent, il vous faut rectifier l'erreur en contrôlant :

- les additions que vous venez d'effectuer
- les additions effectuées par l'agent recenseur sur chaque ligne (dans chaque ménage, le nombre d'hommes plus le nombre de femmes doit être égal au nombre total de résidents du ménage : il se peut qu'il y ait une erreur à ce niveau).

Lorsque cette vérification s'avère juste inscrivez les 5 chiffres que vous venez de calculer dans les 5 premières colonnes de la première ligne de la seconde page.

Seconde page et pages suivantes.

Vous venez de reporter les totaux de la page précédente sur la première ligne de la page (les colonnes 6 à 13 de cette première ligne doivent rester vierges tout comme sur la dernière ligne de chaque page).

Vous procédez ensuite exactement comme sur la page précédente, mais en portant les totaux généraux sur la dernière ligne (c'est-à-dire y compris les chiffres de la première ligne).

Vous reportez ainsi les totaux cumulés de page en page de manière à avoir les totaux généraux de la zone de dénombrement au bas de la dernière page remplie du cahier.

Reportez ensuite ces totaux généraux sur la couverture du cahier de récapitulation aux emplacements correspondants :

- Nombre de structures
- Nombre de ménages
- Population résidente : Total
- Masculin
- Féminin.

DERNIERE VERIFICATION

Assurez vous bien que "Masculin" + "Feminin" = "Total".
Si tel n'est pas le cas, recherchez la page qui comporte l'erreur,
car alors les vérifications n'ont pas été bien faites sur chaque
page.

CAS PARTICULIER

Au cas où un agent recenseur a complètement rempli son cahier
avant de terminer sa zone et que vous n'ayiez pu lui en donner un
autre, les numéros des structures qui n'ont pu être inscrites figurent
en "observations" sur la couverture du cahier.

Il vous faut trouver un cahier sur lequel il y a encore de la
place. Effectuez alors le dépouillement préliminaire **qui reste à faire.**

Faites ensuite les totaux pour l'ensemble des structures
inscrites dans le cahier en notant en "observations" les numéros
des zones de dénombrement concernées.

En ce qui concerne le cahier qui est plein, effectuez les
totaux normalement en ajoutant en "observations" le numéro de la zone
avec laquelle les structures supplémentaires ont été récapitulées.

Après toutes les vérifications, remettez vos cahiers de
récapitulation à votre contrôleur en même temps que les questionnaires
de vos zones de dénombrement.

6 - LES ETAPES ULTERIEURES

6.1. - La récapitulation générale

Il nous paraît utile de limiter le nombre des étapes entre la
récapitulation des cahiers de chaque zone de dénombrement (effectuée
par le chef d'équipe) et la récapitulation générale de la zone de
supervision.

Nous avons vu que le contrôleur pouvait parfaitement effectuer
les totaux de ses 40 zones de dénombrement une fois que les cahiers
sont en sa possession : il est inutile que le chef d'équipe fasse un

total intermédiaire pour ses agents, entraînant par là des risques d'erreurs supplémentaires. Il reste alors au superviseur à effectuer les totaux des différentes zones de contrôle avant transmission des résultats au Bureau Central.

Alors que pour chaque zone de dénombrement, les totaux peuvent être effectués directement sur le cahier de récapitulation, il importe de prévoir des fiches spécifiques pour effectuer la récapitulation des zones de contrôle et de supervision. Le modèle proposé de ces fiches est donné en annexe.

L'ensemble de l'exploitation préliminaire peut ainsi se schématiser de la manière suivante :

PHASE	SUPPORT	RESPONSABLE
1. Dépouillement des questionnaires-ménages	Cahier de récapitulation	Agent recenseur
2. Récapitulation des zones de dénombrement	Cahier de récapitulation	Chef d'Equipe
3. Récapitulation de la zone de contrôle	Fiche de récapitulation	Contrôleur
4. Récapitulation de la zone de supervision	Fiche de récapitulation	Superviseur

Le document transmis au Bureau Central du Recensement par le Superviseur comprendra ainsi les données suivantes, par zone de contrôle et pour l'ensemble :

- Nombre de zones de contrôle
- Nombre de zones de dénombrement
- Nombre de structures
- Nombre de ménages
- Population totale
- Nombre d'hommes
- Nombre de femmes.

En outre, il faut prévoir une fiche de récapitulation supplémentaire donnant les chiffres ci-dessus par arrondissement, car un seul contrôleur peut fort bien avoir plusieurs arrondissements dans son ressort (il y a plusieurs arrondissements à moins de 10 agents recenseurs chacun). Dans ce cas, le contrôleur devra récapituler un seul arrondissement par fiche de récapitulation.

6.2. La diffusion des premiers résultats

La procédure préconisée permettrait d'avoir les premiers résultats 15 jours après la fin des opérations de terrain. La diffusion immédiate de ces résultats (transmis par télégramme et téléphone au Bureau Central), effectuée pendant que le pays est encore dans la "fièvre" du Recensement, est psychologiquement très importante tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

Il y a pourtant une objection ; les premiers chiffres cités sont ceux qui resteront le plus longtemps à la mémoire de tout le monde. La diffusion de chiffres totalement erronés aurait donc des conséquences désastreuses. On peut donc décider de ne pas diffuser les chiffres immédiatement, si ceux-ci s'écartent trop des prévisions (par exemple de plus de 500.000 personnes, soit environ 6 % de la population totale). Dans ce cas, on referait les récapitulations entièrement au bureau. Les délais nécessaires sont alors bien supérieurs : trois semaines pour attendre l'arrivée de tous les documents au Bureau Central, plus un à deux mois pour les calculs, soit près de trois mois au total après la fin du Recensement.

Dans la meilleure hypothèse, il y aurait donc une première publication des chiffres récapitulés sur le terrain 15 jours après le recensement. C'est au Bureau Central que l'on effectuerait la récapitulation des 8 colonnes du cahier de récapitulation restantes (groupes d'âges). Une première estimation du temps nécessaire à cette récapitulation en bureau indique une durée de travail effective de 10 minutes pour récapituler une zone de dénombrement moyenne. Une équipe de 10 personnes pourrait donc achever aisément le travail un mois après réception des documents.

Si le dépouillement préliminaire des groupes d'âges (non testé lors du Recensement Pilote) s'avère satisfaisant, on peut ainsi effectuer une seconde publication environ deux mois après le Recensement.

CONCLUSION :

L'analyse détaillée des différentes phases de l'exploitation préliminaire a mis en relief la complexité de cette dernière. Ceci devrait plaider pour un allègement des premiers résultats à rechercher.

Cependant si on décide de conserver le détail préconisé (répartition par sexe et groupes d'âges), l'exploitation progressive proposée ici devrait être à même de satisfaire au mieux les besoins. Mais il faut alors que les consignes soient extrêmement détaillées dans les quatre manuels (agent recenseur, Chef d'équipe, contrôleur, superviseur), car à chaque niveau il y a une tâche spécifique concernant l'exploitation préliminaire à accomplir.

A N N E X E S

- 1 - Couverture du cahier de récapitulation.
- 2 - Page 1 du cahier de récapitulation (remplie à titre d'exemple, telle qu'elle se présente après récapitulation par le C.E.).
- 3 - Page 2 et suivantes du cahier de récapitulation.
- 4 - Fiche de récapitulation du contrôleur.
- 5 - Fiche de récapitulation du superviseur (Unités de recensement).
- 6 - Fiche de récapitulation du superviseur (Unités administratives).

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

CAHIER DE RECAPITULATION
DE LA POPULATION RESIDENTE

Province :.....
 Département :.....
 Arrondissement :.....
 Village(s) (ou ville) concernés :.....

ZONE DE DENOMBREMENT N°

TOTAL GENERAL
DE LA ZONE DE DENOMBREMENT
(A remplir dès la fin du recensement).

Nombre de structures	Nombre de ménages	Population résidente		
		Total	Masculin	Féminin

(Les totaux des groupes d'âge seront effectués au Bureau Central, mais vous devez vous assurer que chaque ligne du cahier a été complètement remplie, y compris pour les âges).

OBSERVATIONS :.....

